

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

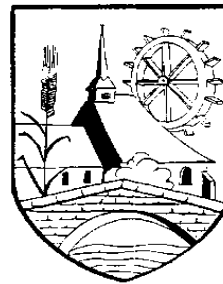
Mairie
de

SAINT REMY DE LA VANNE

77320

Tél. : 01 64 20 40 70

Fax. : 01 64 04 40 03



St Rémy de la Vanne, le 10 avril 2018

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur James DUBOIS, Maire.

Etaient présents : M. DUBOIS, Maire, M. COUDRON, Mme HERBETTE, M. GOBINOT Adjoint, Mmes BARBIER, BRUNEAU, CAPOEN, CHERON, TORRES, M. GAUDRY, LE MELLOTT,

Absent représenté : M. DEVRIESE par M. LE MELLOTT,

Absente excusée : Mme MASTI.

Monsieur Cyril GAUDRY a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du 2 mars 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte qu'il soit ajouté deux points à l'ordre du jour.

N° 2018 – 18 : Compte de Gestion 2017 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS, Maire, considérant que toutes les opérations ont été régulièrement exécutées, **approuve** à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Mme GUENEZAN, receveur municipal.

N° 2018 – 19 : Compte Administratif 2017 :

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COUDRON, **accepte** à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur James DUBOIS Maire, qui fait apparaître un excédent global de 133 036,15 euros.

N° 2018 – 20 : N° 2018 – 20 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, constatant un excédent de fonctionnement de 251 932,34 euros affecte à l'unanimité les résultats comme suit :

- **Affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement 133 036,15 €.**

N° 2018 – 21 : Compte de Gestion 2017 – Budget annexe Base de Loisirs :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS, Maire, considérant que toutes les opérations ont été régulièrement exécutées, **approuve** à l'unanimité le compte de gestion du Budget Annexe Base de Loisirs de l'exercice 2017 dressé par Mme GUENEZAN receveur municipal.

N° 2018 – 22 : Compte Administratif 2017 – Budget annexe Base de Loisirs :

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COUDRON **accepte** à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Base de Loisirs de l'exercice 2017 dressé par Monsieur James DUBOIS, Maire, qui fait apparaître un excédent global de 39 026,59 euros.

N° 2018 – 23 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 – budget annexe Base de Loisirs :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Base de Loisirs, constatant un excédent d'exploitation de 18 488,77 euros affecte, à l'unanimité, les résultats comme suit :

- **Affectation à l'excédent reporté en section d'exploitation du budget annexe Base de Loisirs : 18 488,77 €.**

N° 2018 – 24 : Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Monsieur le Maire propose différentes simulations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **vote** les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation 6,61 %
- Foncier Bâti 14,32 %
- Foncier Non Bâti 32,98 %

N° 2018 – 25 : Budget unique 2018 :

Monsieur le Maire présente et commente le budget unique 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses, à savoir :

- Fonctionnement : 785 268,15 euros
- Investissement : 432 356,19 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité le budget unique 2018 présenté.

N° 2018 – 26 : Budget unique - Budget annexe 2018 – Base de Loisirs :

Monsieur le Maire présente et commente le budget annexe de la Base de Loisirs 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses, à savoir :

- Exploitation : 55 600,00 euros
- Investissement : 24 421,17 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte** le budget annexe 2018 présenté.

N° 2018 – 27 : Subventions communales 2018 :

Le conseil municipal **vote** à l'unanimité les subventions communales 2018 comme suit :

Association Valentin Haüy	45 €
Campagne contre le cancer	45 €
Timbre antituberculeux	45 €
Bleuets de France (O.N.A.C.)	45 €
Comité du Tourisme de Seine et Marne	45 €
Association contre la myopathie (AFM)	45 €
Association des paralysés de France (APF)	45 €
Mutuelle du Personnel communal (MNT)	45 €
A. F. Sclérose en plaques (AFSEP)	45 €
Association France Alzheimer Seine et Marne	45 €
Handisport Seine et Marne	45 €
F.N.A.C.A. Comité La Ferté Gaucher	40 €
Anciens Combattants St Rémy	40 €
Canoë Kayak	250 €
L'Espérance Resbacienne	350 €
Club de l'Amitié	350 €
Association Catholique Chauffry - St Siméon – St Rémy	90 €
Association Départementale Les restaurants du Cœur	45 €

Avis sur l'arrêt du projet de PLU de Jouy sur Morin :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas émettre un avis sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de Jouy sur Morin.

N° 2018 – 28 : Vente véhicule KANGOO :

Monsieur le Maire propose de vendre pour pièces le véhicule KANGOO immatriculé 309EFZ77, numéro d'inventaire 417, celui-ci n'étant plus en état de rouler. Une personne est intéressée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **accepte** de vendre ladite voiture pour un montant de 300 euros. Une sortie d'inventaire sera effectuée.

Groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public :

Monsieur le Maire informe que suite à des modifications apportées par le SDESM à la dernière proposition concernant le groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public, une grande majorité des communes souhaitant déléguer à l'entreprise la réponse aux DT/DICT, il y a lieu de délibérer à nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité demande plus d'informations avant de prendre une décision.

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- présente l'avant-projet proposé par le SDESM pour l'enfouissement des réseaux électriques au hameau Le Charnoy,
- énumère les travaux à exécuter sur l'année 2018, notamment le problème du réseau eaux pluviales à St Lazare,
- informe des remerciements du Collège Jean Campin pour la subvention octroyée et des élèves de CM2 pour leur départ en classe de neige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante-cinq minutes.

Le Maire,

James DUBOIS